

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	07/03/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

ALIBERT Jean-Louis, BARBEZANGES Jacques, BORIES André, BOUYSSIE Jean-Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MARTY Guy, POUZOULET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, ROUQUETTE Dominique, MOLIERES Jacques, SADOUL Jean-Philippe

Excusés ou absents (19) :

CAYRON Vivian, CENSI Martine, CESAR Alexis, DOUZIECH Jacques, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, PAGES TOUZE Laurence, RAUNA Alain, RIGAL Dominique, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (2) :

Mme MANDROU TAOUBI Françoise a donné procuration à M. POUZOULET LIGUE Didier
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. MARTY Guy

Secrétaire de séance : COUFFIGNAL Sylvain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-36, L. 2311-1-1 et D. 2311 15 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.229-26 IV alinéa 3 ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

L'article 255 de la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, et la circulaire du 3 août 2011 viennent compléter les dispositions prévues par la loi. Ce rapport, présenté à l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget, a pour

objectif de renforcer et de susciter la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources ;
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Assurer la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

⇒ Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable du PETR ci-annexé;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le...**2.5. MARS 2025**
Publié ou notifié le :**2.5. MARS 2025**..

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

La secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Rapport sur la situation en matière de développement durable sur les actions 2024 PETR Centre Ouest Aveyron

Notre territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie de transition écologique. En effet, l'ambition du PETR Centre Ouest Aveyron est de faire de la transition écologique un véritable levier de développement dans un territoire qui doit anticiper et faire face aux transformations économiques, sociales et environnementales : changement climatique, industrialisation maîtrisée, déprise agricole....

Les actions menées depuis 2015 sont l'illustration de cet engagement.



▪ La poursuite d'un programme de transition énergétique

La démarche PCAET du PETR Centre Ouest Aveyron, qui a démarré en 2016, a permis de mettre en œuvre en 2024 les actions suivantes :

- **Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables d'intérêt territorial.** L'année 2024 a permis d'accompagner les collectivités et porteurs de projets volontaires.
- **Modules pédagogiques « Energie Climat » dans les écoles primaires**
- **Participation aux PCAET de Rodez Agglomération et de Ouest Aveyron Communauté**
- **Suivi des diagnostics énergétiques et des rénovations de bâtiments publics** en partenariat avec le SIEDA
- **Prêt de matériel de mesure et d'enregistrement des températures** dans les bâtiments publics
- **Participation au réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable** avec le CPIE

▪ **La mise en œuvre du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027**

Ce nouveau contrat co-construit avec les EPCI met la transition écologique au cœur des politiques publiques.

Le contrat du PETR s'articule autour de 3 axes et d'un enjeu transversal

Les trois axes : Développement économique équilibré, Vitalité et attractivité, Adaptation et résilience environnementale, s'attachent à intégrer dans tous les champs une dimension de développement durable.

L'enjeu transversal « **Solidarité territoriale, Coopération et Transition écologique** » vient renforcer cette volonté en définissant des principes communs pour concilier développement et soutenabilité en favorisant les interdépendances et les complémentarités entre les territoires.

Il s'agit véritablement d'entrer dans une logique de résilience, engagée de façon systématique : tout projet, toute politique publique devront intégrer dès leur conception, leur planification, voire leur financement, toutes les questions relatives aux piliers du développement durable pour mieux anticiper, agir, rebondir, se transformer dans le temps, avec les principes d'actions suivants :

- ✓ Assurer la viabilité économique des projets
- ✓ Veiller à une utilisation responsable des ressources
- ✓ Contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement
- ✓ Participer à la cohésion sociale et au bien-être des habitants
- ✓ S'inscrire dans une démarche de résilience

Il a été mis en œuvre dès 2022 et la programmation 2024 totalise **136 projets** pour un investissement total de plus de **53 M€** et **sollicitant l'Etat à hauteur de 11,5 M€**.

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont évolué en 2024 pour devenir les Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique. Cette transformation s'inscrit dans un contexte de renforcement de la planification écologique au niveau territorial. Le PETR a donc réalisé un travail d'adaptation de son CRTE avec un recensement des projets prioritaires au regard d'une grille d'analyse prenant en compte les enjeux de transition écologique.

▪ **La mise en œuvre du contrat territorial Occitanie, du programme LEADER et de l'ATI FEDER objectif 5**

Ces contrats régionaux et Européens ont été construits d'une part sur la base du projet de territoire et du CRTE exposés ci-dessus, d'autre part sur les grandes orientations politiques de la Région avec son Pacte vert et les principes horizontaux de l'Europe, dont celui du volet développement durable. La dimension de durabilité a donc été particulièrement mise en avant.



▪ L'apport d'expertise et l'accompagnement des projets participant à la transition écologique du territoire

Dans le cadre de ses missions de contractualisation et d'ingénierie territoriale, de nombreux projets participant au développement durable (Transition énergétique, mobilités, biodiversité, économie circulaire, agriculture et alimentation...) ont été initiés en 2024. Le PETR a également accompagné des politiques en faveur des centralités (Petites Villes de Demain et Bourgs Centres Occitanie) qui permettent une meilleure organisation spatiale des services et équipements, une réduction des déplacements et une meilleure maîtrise foncière.

▪ La mise en œuvre du SCoT suite à son approbation en 2020

La mise en œuvre du SCoT suite à son approbation en 2020 permet au territoire de s'engager vers un urbanisme plus durable au travers de l'intégration par les nouveaux PLUi des orientations suivantes :

- Un aménagement urbain soucieux de l'économie des ressources foncières
- Des mobilités maîtrisant les impacts environnementaux
- L'engagement vers un territoire à énergie positive
- La maîtrise des pollutions et des risques
- La gestion durable des ressources (eau, forêt...)
- La préservation des richesses écologiques
- La mise en œuvre d'une trame Verte et Bleue

En 2024, le PETR a également poursuivi une réflexion sur la mise en œuvre de la loi Climat et résilience et du ZAN.

▪ La structuration d'une stratégie patrimoniale et paysagère garante du maintien de l'attractivité de notre territoire en lien avec les orientations du SCoT et la démarche PCAET

Cette stratégie permet de renforcer les actions du PCAET et du SCoT dans la promotion d'un urbanisme durable.

- Elaboration de **guides à l'usage de la rénovation des façades**

Ces guides apportent des conseils simples et pédagogiques afin d'orienter les propriétaires vers un projet d'embellissement de qualité, facilitant la réalisation des travaux respectueux de l'architecture traditionnelle du territoire. Ils ont été réalisés par le PETR Centre Ouest Aveyron, avec le soutien de l'UDAP et du CAUE.

- Lancement d'un **plan paysage**

▪ Programme d'actions revitalisation des centres bourg

Ce plan d'action transversal a pour objectif de proposer aux intercommunalités et aux communes des outils et des réponses aux problématiques d'aménagement et de développement qui touchent de manière prégnante tous les territoires du Centre Ouest Aveyron. En fonction des thématiques, il sera proposé au regard des attentes formulées par les collectivités, des outils, des guides, des actions de sensibilisation, d'information et de partage d'expériences.

Dans ce cadre, le PETR :

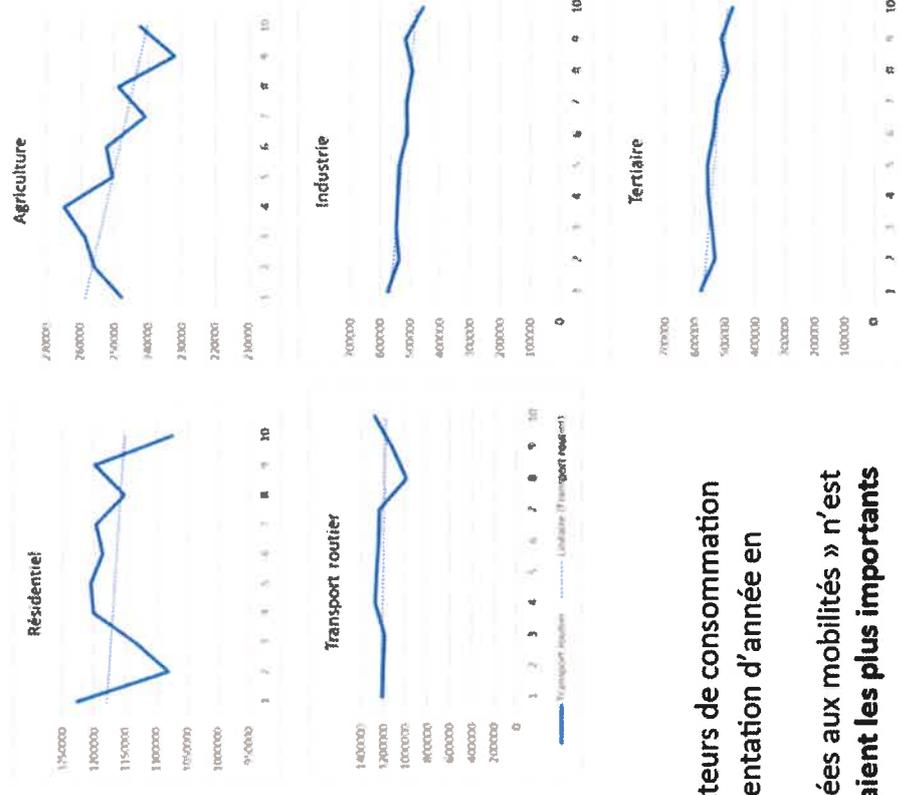
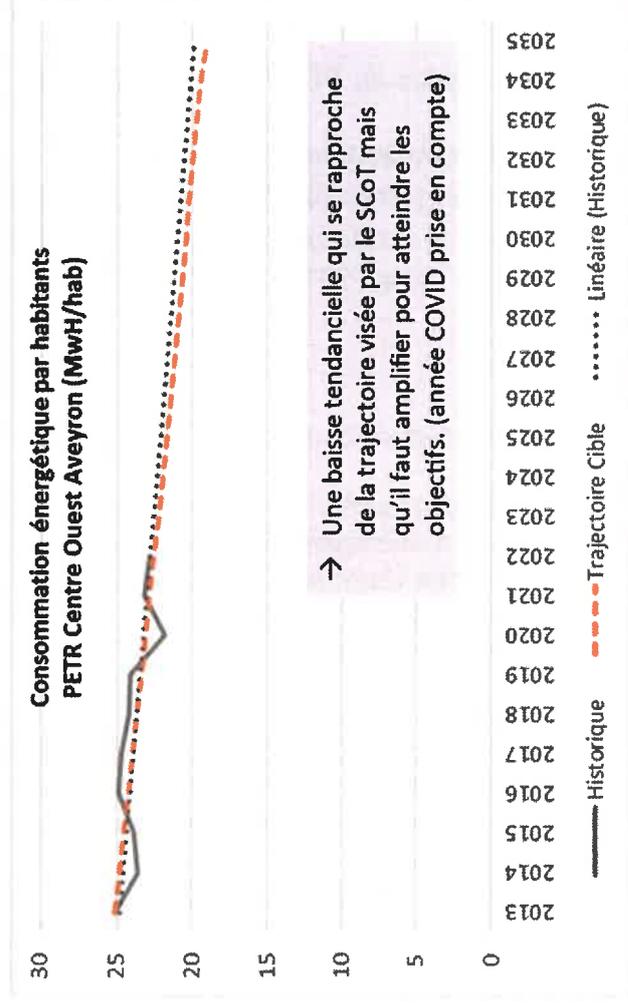
- S'est rapproché de ses partenaires (Agence de l'Eau, Syndicats de rivières, CAUE de l'Aveyron, Agence de la biodiversité, Conservatoire des Espaces Naturels, CPIE, Aveyron Ingénierie) pour une approche décloisonnée du sujet et un accompagnement méthodologique et opérationnel des collectivités.

Donnant lieu à l'élaboration d'un livret des partenaires ressources et à la constitution d'un réseau d'experts que le PETR réunit et anime au bénéfice des collectivités du territoire.

- A organisé une série de rencontres et visites pour sensibiliser les collectivités du PETR à l'intérêt de la désimperméabilisation et de la renaturation des espaces publics

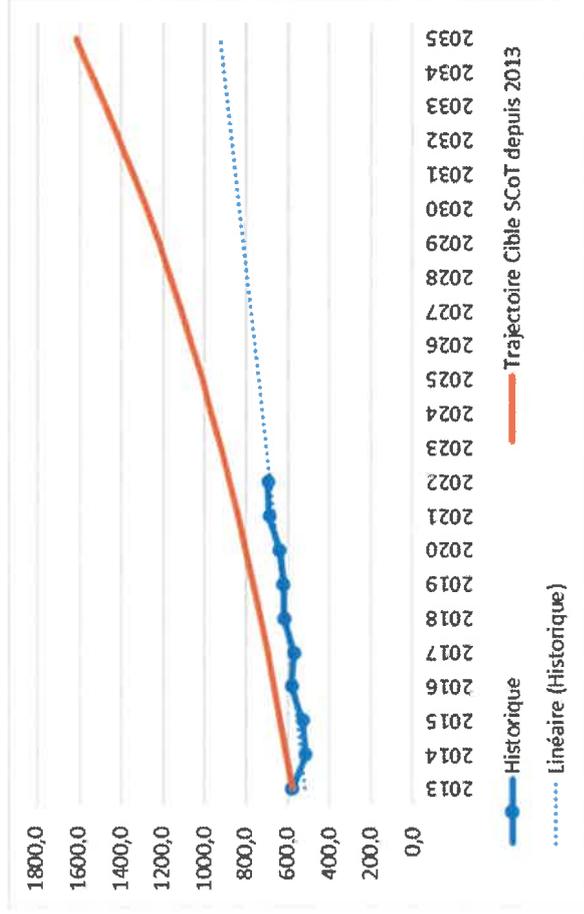
- La situation du territoire au regard des indicateurs de suivi de transition énergétique

Objectif 1 : L'objectif est de réduire de 24 % la consommation d'énergie finale d'ici 2035



- Une baisse légère mais régulière d'année en année sur la majorité des secteurs de consommation mais **non perceptible sur le transport routier**, voire une légère augmentation d'année en année.
- L'objectif fléchi dans le DOO de « Réduire les consommations d'énergie liées aux mobilités » n'est pas entamé alors qu'il s'agit d'un secteur sur lesquels les objectifs visés étaient les plus importants malgré la situation « rurale » du territoire.

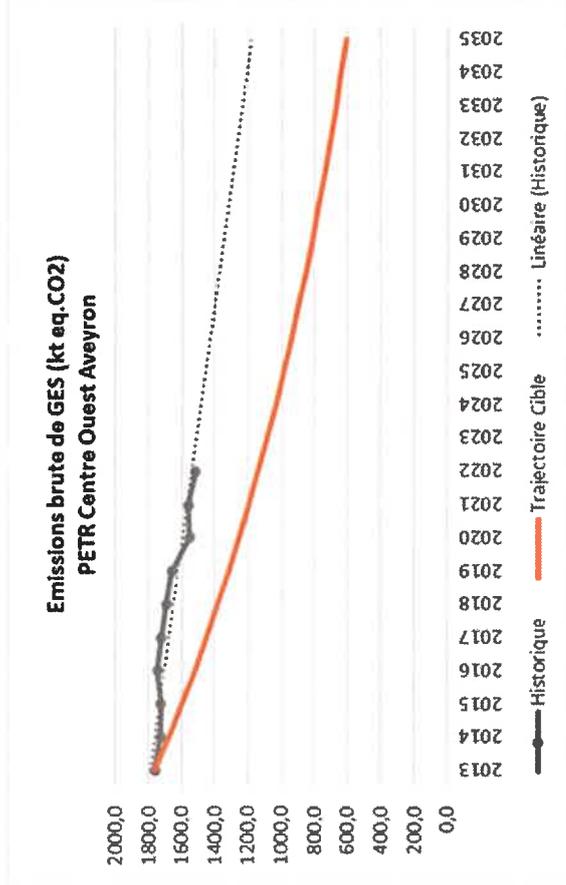
Objectif 2 : Développer la production d'énergies renouvelables locales



Filière	Tendance de production depuis 2013
Hydroélectricité	Baisse régulière
Solaire photovoltaïque	Progression régulière d'année en année
Eolien	Pas de production
Bioénergies électriques	Apparition progressive
Bioénergies thermiques	Production stable représentant la majorité de la production (bois domestique surtout) mais dont la part baisse au profit de nouvelles filières
Biométhane injecté	Apparition récente (unités de Montbazens)
Réseaux - autres chaleurs EnR	Apparition progressive mais minime dans la production
Pompes à chaleur	Progression régulière d'année en année

- Une hausse régulière de la production des EnR depuis 2014 avec l'apparition de nouvelles filières de production permettant une diversification des sources.
- Une hausse qu'il faut imputer en très grande majorité au **photovoltaïque et aux pompes à chaleur** (logique économique).
- Néanmoins, ce rythme de production ne permet pas de tenir la trajectoire fixée dans le SCoT.

Objectif 3 : est donc de réduire (...) de 67% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035



Réduction des GES
(comparatif moyenne 2013 -2017 et 2018-2022)

Transport routier	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Agriculture
-5,1% Baisse globale en moyenne (effet COVID) mais non régulière selon les années, voire une hausse sur la dernière année 2022	-11,2% Baisse régulière et confirmée sur les dernières années	-18,8% Baisse régulière et confirmée sur les dernières années	-13,4% Baisse régulière et confirmée sur les dernières années	-7,0% Baisse régulière permettant une réduction brute des GES importante

- Baisse tendancielle et régulière de réduction des GES dans tous les secteurs émetteurs sur les dix dernières années, **hormis sur le transport routier** beaucoup plus instable et dont la tendance reste à confirmer.
- L'agriculture qui est largement majoritaire parmi les secteurs émetteurs connaît une réduction régulière permettant de réduire de manière significative les GES au global.
- Néanmoins, au regard de l'objectif fixé dans le SCoT, la réduction visée pour 2035 ne sera pas atteinte au regard du rythme.

→ Une facture énergétique de **3332 euros** par habitant plus importante qu'en moyenne sur la région : **2906 euros** (donnée 2022)

→ Une augmentation de la facture énergétique par habitant de **+23%** entre 2013 et 2022 (+17% au niveau régional)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport Développement Durable 2024

.....
Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 25/03/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 250313_03DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20250313-250313_03DL-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 250313-03 DL Rapport Dev Durable 2024.pdf (
99_DE-012-200050565-20250313-250313_03DL-DE-1-1_1.pdf)

